

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1671**

commune (s) : Grigny

objet : Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1671**

commune (s) : Grigny

objet : **Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le quartier du Vallon, zone urbaine sensible (ZUS), a fait l'objet d'un programme de requalification urbaine dans les années 90 ayant permis une dédensification et diversification de l'habitat, l'implantation de services publics et micro-entreprises.

Après ces restructurations lourdes, il a semblé nécessaire de suivre de près l'évolution sociale du quartier, pour lui conserver sa qualité et être réactif aux demandes des résidents. Les partenaires du contrat de ville et le bailleur Alliade Habitat ont alors décidé de s'engager dans une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP). Une première convention-cadre GSUP a été signée pour la période 2004-2006.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant, une nouvelle convention-cadre a été proposée afin, d'une part, de relancer la dynamique engagée en matière de GSUP sur le quartier et d'autre part de se recaler sur le calendrier des CUCS.

Une programmation financière GSUP est donc proposée pour l'année 2010 s'articulant autour des 5 grands objectifs, précisés dans la convention-cadre GSUP pour le quartier du Vallon :

- améliorer la vie quotidienne dans le quartier du Vallon,
- renforcer le dialogue, la proximité et la concertation avec les habitants,
- endiguer le processus de fragilisation du peuplement,
- restaurer l'image et l'attractivité du quartier,
- affirmer une démarche partenariale.

Le coût global de la GSUP 2010 est estimé 273 371 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 25 000 € nets de taxes, à verser à la commune de Grigny et au Sigerly.

Le tableau récapitulatif des actions à mener au titre de la GSUP pour la commune de Grigny est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP de la commune de Grigny pour l'année 2010, telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000 € nets de taxes au profit du Sigerly et de la commune de Grigny,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, la commune de Grigny et le Sigerly définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.